

Bimensuel Nigérien d'Enquêtes
12^{ème} Année - N°327 du 1^{er} septembre 2008 - Prix : 300 F

RCCM N°8710 - NIF 5581 P

Site Internet : <http://www.tamtaminfo.com> * E-mail : enqueteur@intnet.ne

Tandja Mamadou

Moi ou le chaos ?

Depuis quelque temps, un mouvement allant crescendo où les appels alternent, et que Tandja n'a jamais découragé, plaide pour un 3^{ème} mandat de ce dernier. Selon ses thuriféraires, qui sont convaincus que sa présence au sommet est indispensable à la stabilité et à la prospérité de ce pays, une limitation de mandat s'accorde mal avec l'idée même de choix démocratique, car elle circonscrit la volonté populaire dans un cadre contraignant. Or, la Constitution du 18 juillet 1999 le lui interdit.



D.R.

P. 3

Mamadou Tandja, Président de la République

Barreau de Niamey

**M^e Marc Lebihan suspendu
pour trois (3) mois**

P. 5

Vente de riz et de sucre à prix modérés pour le Ramadan

**Oeuvre de charité ou...
opération de charme ?**

P. 7



Ton monde, ta réussite...

Saisissez chaque opportunité et célébrez vos réussites. Rien n'est impossible, car vous êtes maître de votre destin.

Alcoolisme et tabagisme en milieu féminin

Une mode atroce qui se répand

Si par le passé, seules quelques femmes de petite vertu pouvaient se permettre un comportement qu'on reproche même aux hommes, à savoir le fait de boire de l'alcool ou de fumer, aujourd'hui, elles sont nombreuses nos sœurs qui s'adonnent à ces vices. La pratique est devenue si courante que cela n'émeut plus personne. Le ver pour ainsi dire est véritablement dans le fruit...

Boire et fumer disons-nous, était l'apanage des seuls hommes. Ils se retrouvaient dans un bar ou un café de la place à leurs heures perdues, pour deviser de tout, en s'adonnant à leur dada. Et le fait de boire incitant généralement à fumer et vice versa, ils alliaient fréquemment les deux. Quelques femmes de mauvaise vie, à la démarche provocante et au verbe désobligeant leur tenaient compagnie.

Ces filles allaient dans ces estaminets à la fois pour trinquer et pour racoler. Le lièvre une fois levé, on s'entend sur le prix et le tour est joué. Qu'importe si c'est la nuit ou le jour ! Ce genre d'exultation ne s'encombre pas de complexes. "Puisqu'on est fous, puisqu'on est souls, puisqu'ils sont si... ringards".

Motivations de femmes

À la différence des hommes chez qui le fait de boire (modérément) ou de fumer fait plutôt distinguer, chez les femmes, c'est un signe de déchéance. Le Nigérien bien sûr (pour ne pas dire l'Africain tout court) a appris à boire et à fumer avec l'arrivée du Colon. En étant à son service, il a cherché à imiter son comportement. Quelle joie, quelle fierté que de pouvoir faire comme le Maître ! C'était d'abord les commis, les boys... tout ce petit monde qui gravitait autour du Blanc. Bien sûr qu'on nous dira qu'avant la pénétration coloniale l'on connaissait déjà la pipe et le "dolo" ; toutes choses qui existent encore aujourd'hui. Mais cela fait rétro, vieux jeu si vous préférez, et n'est plus apprécié que par les vieux et les perdants, tous ces gens-là qu'on appelle communément des loques humaines. Très peu de femmes à Niamey (des étrangères) s'intéressent au "dolo". Et pour la pipe, elles ne connaissent même pas ce que c'est. Pour la société nigérienne, une femme qui fume de la cigarette est forcément une prostituée.

À moins qu'elle ne soit une Blanche, une Jaune, une native en tout cas d'un pays dans les mœurs duquel c'est inscrit. De même, une femme qui boit de l'alcool est perçue comme une traînée par cette même société. Voilà pourquoi, les adeptes de ces deux excitants s'y adonnent en cachette. Elles le font dans des endroits agréés comme les bars, les hôtels, les jardins publics ou même à domicile. Les femmes elles-mêmes racontent

à ceux qui veulent bien les écouter qu'elles n'ont commencé à boire ou à fumer qu'à travers leur état de prostituées. Généralement mal mariées, elles se séparent de leur conjoint pour se verser dans le plus vieux métier du monde. Soit qu'el-

l'université Abdou Moumouni de Niamey par une équipe de spécialistes a fait ressortir que nombre de filles y fumaient. Et que dire alors des hommes ? À telle enseigne que des mesures draconiennes ont été prises pour interdire la vente du tabac à l'intérieur et autour du campus !

Le tabagisme comme l'alcoolisme sont des tares qui se développent avec l'accoutumance : plus l'on en fait et plus l'on en veut ! On vient à la chose par curiosité d'abord, c'est-à-dire par amusement, histoire de faire comme les autres pour voir. Puis l'on s'y habitue et l'étau se resserre. L'on est ainsi pris à son propre piège. En plus de l'argent non négligeable que l'on y enfouit, l'on ruine également pro-

mariage ou un baptême. On les reconnaît à leur uniforme semblable, même si elles ne s'installent pas toujours à la même table. Elles peuvent boire ensemble comme elles peuvent le faire au petit bonheur la chance. Deux ou trois groupes peuvent se retrouver dans un même bistrot. Elles ne se querellent pas, ne se jalousent pas. Du moins en apparence...

Et l'alcool coule à flot, et la fumée part en volutes, les hommes n'ayant jamais manqué dans ces endroits pour faire preuve de générosité. Et tant pis si les autres ne sont pas contents ! "Puisqu'on est fous, puisqu'on est souls, puisqu'ils sont..."

Ces filles-là, ce ne sont pas celles qui animent la vie des partis politi-



les ont été répudiées, soit après une fugue. Parfois aussi, il s'agit de filles qui ont été éconduites et laissées à elles-mêmes, avec ou sans enfant. Rarement alors, ce sont des filles qu'une situation d'extrême pauvreté (à moins que ce ne soit la mauvaise fréquentation) a jetées dans la rue.

Les filles expliquent leur propension à boire et à fumer par le besoin de se donner une certaine contenance, une certaine assurance. Elles disent n'avoir plus froid aux yeux après coup. Elles se sentent ainsi à l'aise pour pérorer et s'éclater. Pour arnaquer les mâles surtout : en se faisant remettre un petit billet, en se faisant servir un repas ou en se faisant offrir un verre. Dans tous les cas disent-elles, on ne peut pas être une bonne professionnelle du sexe sans s'appuyer sur l'alcool ou le tabac, voire les deux à la fois.

Fumeuses et alcooliques new-look

Les temps modernes ont développé l'alcoolisme et le tabagisme en milieu féminin. En effet, il n'est pas jusqu'aux établissements scolaires qui ne soient touchés par la gangrène. Une récente enquête faite sur le tabagisme au niveau de

gressivement et gratuitement sa santé.

Chez les jeunes filles nigériennes, les rares qui fument, boivent ou font les deux, elles disent avoir acquis cette habitude auprès de copines délurées. Un sac à main est vite ouvert et hop ! On en tire une cigarette et on présente le paquet à qui veut bien vous imiter. Rares sont les cas où les filles disent avoir appris à fumer ou à boire par l'entremise d'un copain : dans un cercle d'amis où l'on joue à la belote, au scrabble, ou même dans un pub où la fumée circule à outrance. L'odeur de la fumée ne vous disant plus rien, vous faites comme les autres. Une fois, deux fois et c'est parti ! Certaines filles, lycéennes et étudiantes, expliquent leur besoin de fumer par le fait que cela les tient éveillées. Un peu comme le café ou le thé. Pour l'alcool, celles qui disent en consommer se déclarent si sobres qu'elles n'ont jamais dépassé le verre. Et ça encore à l'occasion...

À Niamey aujourd'hui, vous trouverez de ces filles si libertines qu'elles s'affichent désormais pour fumer. À l'hôtel, dans la rue, dans les bars, peu importe le lieu. Elles ont pris l'habitude, une ou deux fois par semaine, de se donner rendez-vous dans quelque bar huppé de la place, après une cérémonie de

ques. Ce sont tout simplement des G.L. (Gabdi Lalo) nouvelle version. Avec ce mois de carême qui vient de commencer, espérons tout simplement que leur hargne disparaîtra... pour un temps. ■

Halimatou Abdou

L'Enquêteur

Bimensuel Nigérien d'Enquêtes

Siège Social :

Quartier Poudrière villa N°671

(contigu au Bar Guiguigna)

BP : 12395 Niamey/Niger

Tél. : 20 34 48 91 - Fax. : 20 34 48 92

Cellulaire : 96 96 20 84

94 94 20 84

RCCM N° 8710 - NIF 5581 P

Directeur de Publication

Ibrahim Souley

Tirage : 2000 exemplaires
Sur les presses de la NIN

Tandja Mamadou

Moi ou le chaos ?

Depuis quelque temps, un mouvement allant crescendo où les appels alternent, et que le Président de la République Mamadou Tandja n'a jamais découragé, plaide pour un 3ème mandat de ce dernier. Selon ses thuriféraires, qui sont convaincus que sa présence au sommet est indispensable à la stabilité et à la prospérité de ce pays, une limitation de mandat s'accorde mal avec l'idée même de choix démocratique, car elle circonscrit la volonté populaire dans un cadre contraignant. Or, la Constitution du 18 juillet 1999 le lui interdit. Certes, Tandja n'a pas dit explicitement qu'il serait candidat en 2009, mais en faisant de l'absen-

téisme médiatique une technique de communication, il conserve une carte dans sa manche. Mais reste pour lui à accomplir l'essentiel : créer les conditions d'une acceptation par les Nigériens de cette nouvelle donne politiquement incorrecte au regard des standards actuels de la bonne gouvernance. Et pour espérer remporter ce nouveau mandat, il devra certes modifier la Constitution (ou en adopter une nouvelle, c'est pareil), mais surtout, il doit prouver sa capacité à créer les conditions d'une croissance soutenue et d'une augmentation du pouvoir d'achat. Sacré défi ! En attendant, de Niamey à Diffa, une lassitude, à la limite de l'exaspération, est palpable. Les

Nigériens en effet, souffrent au quotidien : cherté de la vie, chômage endémique des jeunes, insécurité, santé, éducation, lutte contre la corruption... Pendant ce temps, la philosophie des thuriféraires du Président Tandja sur l'éventualité d'un 3ème mandat semble se résumer en ces quelques mots attribués à un certain général De Gaulle lors de la présidentielle française de 1965 : "Moi ou le chaos". ■



SEM. Tandja Mamadou

Pourquoi et comment Mahamadou Issoufou s'est fait avoir

Il fut un temps où les observateurs de l'arène politique nigérienne voyaient une voie royale s'ouvrir pour le Président du PNDS-Tarraya, voie conduisant sans accroc au convoité fauteuil présidentiel de 2009. Lui-même, Mahamadou Issoufou, lors de ses différentes et périodiques rencontres avec le Président de la République, Tandja Mamadou, ne faisait aucun mystère de sa résolution à atteindre cet objectif, avec, si possible, un petit coup de pouce de son interlocuteur. En vérité, ce dernier n'a jamais, très explicitement dit oui, ni dit non, au désir obsessionnel de son vis-à-vis. Avec la mise en accusation et l'incarcération dans la prison de haute sécurité de Koutoukalé de l'ex Premier Ministre Hama Amadou, tout semblait se dérouler dans le bon sens, celui d'une victoire inéluctable du grand Manitou du parti rose.



M. Mahamadou Issoufou

posture pascalienne : si Tandja joue son jeu, c'est tant mieux et s'il ne le joue pas, c'est tant pis. Il se battra de toutes les façons.

La face cachée

Les échéances électorales se rapprochant, Niamey bruissait de toutes sortes de rumeurs, les unes plus angoissantes que les autres. D'abord vilipendé par les médias pour sa passivité suspecte à l'endroit du pouvoir, Mahamadou Issoufou devait faire face à une très grave accusation de dérive totalitaire, du fait des dissensions nées dans son parti à Maradi. Des termes assez durs, tels que antidémocrate, dictateur, dogmatique, stalinien, fusent de toutes parts, assénés par une presse nationale désorientée par son comportement d'opposant non opposant. Pire : on échafaudait des hypothèses permettant au Président Tandja de poursuivre sa mission bien au-delà des dates prescrites par la Constitution de 1999. Prolongation du deuxième mandat ou premier mandat dans une sixième République, toujours était-il que des cerveaux embusqués dans les allées du pouvoir, envisageaient, avec force arguments, la présence de Tandja Mamadou à la tête de l'Etat durant les prochaines années.

Peu à peu, le doute s'insinua dans l'esprit du Président du PNDS. Et s'il n'avait été qu'un jouet dans les mains de Tandja Mamadou ? Non, il refuse d'y croire ! Comment, lui, l'intellectuel pourrait-il être manipulé par quelqu'un qui n'a même pas fait un jour d'université ? Non, cela ne se peut ! Et pourtant, et pourtant, cela

pouvait s'avérer possible pour ne pas dire certain...

Dans un premier temps, Tandja a fait comprendre à Issoufou qu'il se trompait d'adversaire en l'attaquant lui, qui est à la fin de son deuxième et ultime mandat. Ses vrais adversaires sont ses futurs rivaux et pas lui, Tandja Mamadou. Le raisonnement plut à l'enfant d'Illéla, qui désormais se mit à vanter l'œuvre bienfaitrice de Tandja Mamadou, ne se rendant pas compte, que ce faisant, il créait une psychose d'espérance en la capacité de cet homme à conduire de

main sûre la destinée de ce pays. Ce faisant, il envoie le message que Tandja a fait du bon travail et devrait continuer dans cette voie. Que désirer de plus pour l'actuel Chef de l'Etat ? Et même, d'une certaine manière, n'est-ce pas, en fin de compte, Mahamadou Issoufou qui a incité, sans le vouloir, la "Cour" du Président à envisager un troisième-premier mandat de Tandja ? Quoi qu'il en soit, aujourd'hui, Mahamadou Issoufou, malgré toutes les assurances qu'il a pu recevoir par ailleurs, doit, à juste titre, se poser cette angoissante question : " n'ai-je pas nourri un serpent en mon sein ? " Ou ces mots célèbres prononcés juste avant sa mort par Simon Bolivar : "ai-je labouré la mer?". ■

B. Diouga

PENSEES, HUMOUR ET SAGESSE

Ce que tes mains ont donné t'emmènera beaucoup plus loin que tes pieds.
Proverbe Peulh

Le temps est un grand maître dit-on, le malheur est qu'il tue ses élèves.
Anonyme

Il est plus facile de faire la guerre que la paix.
George Clemenceau

Plus vous laissez à vos héritiers, moins ils vous regrettent.
Proverbe Persan

Le temps passe. Ah, si on pouvait le regarder passer. Mais hélas, on passe avec lui.
Anonyme

Le mensonge peut donner des fleurs, jamais de fruits.
Proverbe Haoussa

Avoir cent amis, ce n'est pas de trop. Avoir un ennemi, c'est alors là trop.
Proverbe

Quelle est la pensée la plus insupportable : celle des vingt ans qu'on n'a plus ou celle des vingt ans qu'on aura plus ?
Anonyme

Quand une femme fait le premier pas, c'est qu'elle veut avoir le dernier mot.
Grégoire Lacroix

La femme dans notre société contemporaine n'est pas moins volage que l'homme. Elle y est simplement plus discrète.
Anonyme

On guérit plus facilement d'une maladie que d'une mauvaise habitude.
Proverbe Camerounais

L'Histoire nous apprend que les gens ne tirent pas les leçons de l'Histoire.
Anonyme

France-Niger

Un "Zorro" nommé Alain Joyandet

Nous avons entendu un ministre français déclarer sur les antennes de RFI (Radio France Internationale) que si Moussa Kaka, journaliste nigérien, n'était pas libéré dans les prochains jours "nous allons passer à la vitesse supérieure !". Nous n'avons, par la suite, entendu aucune protestation publique du gouvernement nigérien pour ingérence dans les affaires d'un pays souverain. Permutons un peu les termes du problème : nous sommes en France ; un journaliste français correspondant de... mettons le journal L'Enquêteur, ayant pris langue avec quelques indépendantistes corses ou basques est arrêté et incarcéré au motif d'atteinte à la sûreté de l'Etat. Après moult tentatives pour obtenir sa libération, un ministre nigérien déclare : " Si X n'est pas libéré dans les prochains jours, le Niger passera à la vitesse supérieure.... ". Vous voyez le tableau ?



C'est dire que le ministre français a poussé le bouchon un peu trop loin. Il fut un temps, effectivement, où il suffisait de froncer les sourcils à Paris pour qu'aussitôt nos dirigeants se mettent à trembler. Ce temps est révolu. Il faudrait peut-être en informer ceux qui ne voyagent pas beaucoup. Et puis que veulent dire les mots " vitesse supérieure " dans la bouche d'un membre du gouvernement français ?

Une note officielle de l'Ambassadeur de France pour consultation ? Des sanctions économiques ? Ou toute autre chose ? C'est là, toute l'ambiguïté des termes

" vitesse supérieure ".

Sans être un chaud partisan de Tandja Mamadou, nous disons qu'ayant été élu démocratiquement, il incarne la nation nigérienne et ses valeurs. On ne peut s'en prendre à lui, sans bafouer le libre choix d'un pays.

En outre, aujourd'hui, le Niger peut se passer de la France et de ses subsides ou de toutes autres formes d'aides extérieures. Aujourd'hui, le Niger a son centre de gravité en lui-même, au plan financier, grâce à la revalorisation et à l'exploitation de nos ressources minières. Pour preuves ? Voilà déjà plusieurs mois que ce pays fonctionne au mieux sans aucune aide budgétaire ou appui financier français autrefois cruciaux. Il faudrait, là aussi, peut-être, en avertir ceux qui ne connaissent pas les réalités d'aujourd'hui, au Niger ! ■

T.K.

Le sort des Premiers Ministres

Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il n'est guère enviable la position de Primo. Les pauvres bougres savent dès le départ, qu'ils n'ont qu'une fonction essentielle, celle de servir de fusible au tout-puissant Président de la République qui peut se débarrasser d'eux, à tout moment et à sa guise. En fait, dès qu'un Premier Ministre ne peut plus remplir cette fonction, lorsqu'il est grillé, il est tout simplement jeté à la poubelle comme l'on jette un kleenex. L'illusion, c'est de croire que dans un régime semi-présidentiel, le Premier Ministre tire sa légitimité de la majorité parlementaire qui le soutient à l'Assemblée Nationale. Si cela est vrai en théorie, en pratique, il n'en est absolument rien. Le vrai patron d'un parti politique décisif qui apporte sa caution à un Président de la République, c'est toujours celui qui était nommé désigné comme Président de ce parti avant d'être propulsé à la magistrature suprême, et non pas son successeur qui, en fait, passe aux yeux de tous pour un intérimaire. En réalité, l'emprise de l'ex Président du parti, devenu Président de la République sur la structure politique léguée ne fait que décupler en fonction des prérogatives que lui confère son statut de Chef de l'Exécutif. Il y avait, de la part de Hama Amadou, ex Premier ministre, une certaine dose de naïveté de croire qu'il avait la capacité

d'évincer des rouages de décision du parti, son prédécesseur devenu Président de la République. Jamais, ou très rarement, il n'en a été ainsi. Que ce soit sous nos tropiques ou sous d'autres cieux de par le monde !

Chez les autres, ceux des pays dits développés, indémodables donneurs de leçons, les choses se passent de manière, certes, plus feutrée, mais avec au bout, exactement le même résultat.

Michel Rocard sous Mitterrand, Ibrahim Boubacar Keïta sous Alpha Oumar Konaré, Idrissa Seck sous Abdoulaye Wade ou Hama Amadou sous Tandja Mamadou, mêmes velleités, mêmes échecs. De tels exemples sont légion en Afrique et ailleurs, et pourtant, personne ne semble vouloir tirer les leçons des déboires de leurs malheureux devanciers. Faut-il en conclure que l'ivresse du pouvoir vous fait perdre le sens de certaines réalités, aisément accessibles pour le commun des mortels ?

En réalité, pour ne pas finir mal, un Premier ministre doit savoir tirer sa révérence au moment le plus opportun : quand on a encore besoin de lui. Toute autre attitude le place dans la peau d'un mouton, que l'on conduit à l'abattoir ou que l'on attache au pied d'un arbre.

Hama Amadou a eu, mille fois l'opportunité de partir la tête haute et de créer chez nous, pauvre bétail électoral, une psy-

chose d'attente. Il a raté le coche.

Aujourd'hui, Seyni Oumarou est assis sur un siège éjectable d'un manège incontrôlable et incontrôlé. On a envie de lui crier " Attention, ça va gicler ! Cherche ton parachute ! ". Avis. ■

L'infortune d'un militant zélé de la CDS

Djibo. H est infirmier diplômé d'Etat. Militant chevronné de la CDS, il faisait voir de toutes les couleurs aux habitants du village de Soudani, (Tillabéry) dont il est originaire, pour peu que ceux-ci n'appartiennent pas au même bord politique que lui.

Il semait le bordel à telle enseigne qu'à la récente opération de recensement électoral, il serait parti de son poste de travail à Koulikoïrey (Téra) pour se rendre à Soudani où il demanderait à l'agent recenseur de procéder à la division du village (Soudani I et Soudani II) en vue de procéder au recensement. Devant le refus de l'agent recenseur, il s'emparera du registre de recensement, le déchirera et violentera l'agent. Les autorités administratives et judiciaires de Tillabéry immédiatement mises au courant, il sera jugé et condamné à six (6) mois de prison avec sursis.

Loin d'être démonté, il se fera muté à la tête du CSI de Bonféba, localité située non loin de Soudani, afin d'être plus proche de son fief électoral et continuer à y semer la zizanie.

Pour parvenir à ses fins, il détournera une importante quantité de médicaments d'une valeur d'environ 500.000 FCFA, destinés au CSI dont il a la charge. Il les livrera ensuite à un receleur qui l'attendait au village de Djamballa situé à quelques kilomètres. La manœuvre fut découverte par un vieux garde républicain en retraite qui a assisté à la remise du colis, lequel interpellera par la suite le revendeur en l'accusant d'avoir réceptionné des armes et des munitions. Inquiété, le receleur ne se fera pas prier pour lâcher le morceau.

Mis au parfum de l'affaire, la Gendarmerie de Tillabéry procédera à l'arrestation de l'infirmier et de son receleur qui croupiront actuellement à la prison civile de Tillabéry en attendant leur jugement. Comme quoi, le zèle en politique peut toujours conduire à certains écarts. ■

LE PRESIDENT TANDJA MAMADOU

La vente du sac de riz de 50 kg et du carton de sucre de 25 kg à 13.000 F CFA chacun, initiée par le Président de la République Tandja Mamadou, en ce mois béni de Ramadan, a été bien accueillie des populations auxquelles elle est destinée. Même si cela cache mal des calculs politiques qui ne disent pas leur nom, cette opération contribue à atténuer un tant soit peu les souffrances des couches sociales les plus défavorisées.

IBRAHIM YACOUBA, SG DU SNAD

Suite aux dernières nominations intervenues au sein de l'Administration des Douanes, Ibrahim Yacouba, Secrétaire général du Syndicat National des Agents des Douanes (SNAD), a pris son courage à deux mains pour défendre les intérêts de sa corporation.

Il a en effet dénoncé les décrets pris en Conseil des ministres et les arrêtés signés par le ministre de l'Economie et des Finances en violation de la loi 2005-14 du 30 mai 2005 portant Statut Autonome du Personnel du Cadre des Douanes.

LE GROUPE RADIO ET TELEVISION DOUNIA

Le CSC a suspendu de façon abusive, par décision n°0006/P/CSC du 19 août 2006, les émissions du groupe de la Radio et Télévision Dounia pour un mois.

Une décision liberticide qui vise à museler la presse indépendante, celle qui appelle à une réelle prise de conscience face à l'instauration d'un régime autoritaire dans notre pays. La presse nigérienne en général et le journal L'Enquêteur en particulier apportent leur soutien indéfectible à Dounia et l'exhorte à poursuivre son noble combat pour l'enracinement d'un Etat de droit au Niger.

DAOUDA DIALLO, PRESIDENT DU CSC

Daouda Diallo, le président du Conseil Supérieur de la Communication (CSC), oeuvre depuis quelque temps pour un musellement de la presse indépendante, celle qui refuse la déification des autorités actuelles et qui appelle à une réelle prise de conscience face à l'instauration rampante d'un régime autoritaire dans notre pays. En effet, après avoir suspendu de façon abusive les programmes de la radio et télévision DOUNIA pour un mois, il met en garde les Directeurs de publication des journaux privés contre toute velléité de parution de leurs titres pour une histoire de carte de presse.

GARBA LOMPO, PRESIDENT DE LA CNDH/LF

Garba Lompo, le président sortant de la CNDH/LF achève son mandat avec un arrière goût d'inachevé. Selon les révélations du "Canard déchaîné", sous le couvert de la loi, il a fait de cette institution son propre fonds de commerce au vu de certains actes de gestion qui frisent la mal gouvernance.

AMADOU SALIFOU, PRESIDENT DE LA SECTION MNSD DE NIAMEY

La fracture au sein du MNSD-Nassara est aujourd'hui réelle et profonde. En effet, dans l'après midi du 27 août dernier, les partisans de Hama Amadou ont envahi le Palais des Congrès, empêchant ainsi la tenue d'une assemblée générale convoquée par le président de la section de Niamey Amadou Salifou. N'eut été la présence des forces de l'ordre dépêchées sur les lieux, un affrontement entre les différents clans de ce parti aurait été inéluctable.

EN HAUSSE



DOUNIA



EN BAISSSE

Le coup de gueule du ministre d'Etat Albadé Abouba

La semaine dernière, les militants MNSD-Nassara de la communauté urbaine de Niamey, partisans de Hama Amadou, décidaient de tenir une réunion au siège de la sous-section Niamey Commune I, rue Maurice Delens.

A leur grande surprise, ils furent interdits d'accès aux lieux par un dispositif policier déployé pour la circonstance. Informé de la situation, le ministre d'Etat Albadé Abouba piquera une colère et intimera l'ordre au Directeur Général de la Police (DGPN) de retirer les policiers des lieux. Aussitôt dit, aussitôt fait. Selon Albadé, il y a déjà assez de problèmes à régler avec cette formation politique et il ne faut surtout pas en rajouter. La question que l'on se pose à présent est la suivante : qui a instruit le DGPN ? ■

Barreau de Niamey

M^e Marc Lebihan suspendu pour trois (3) mois

Depuis qu'il a en charge la défense du dossier de l'ex P.M Hama Amadou dans l'affaire dite de détournement de 100 millions du fonds d'aide à la presse, certains confrères ont parlé d'une éventuelle récusation de l'ex-bâtonnier Marc Lebihan par rapport à cette affaire.

De récusation, il n'en est rien, il s'agit tout simplement de l'application d'une décision de justice suspendant l'intéressé pour une durée de trois (3) mois. De quoi s'agit-il ?

Cette affaire datait de 2004. Une décision de suspension de six (6) mois avait été prise par le Barreau de Niamey à l'encontre de Me Marc Lebihan, avec exécution provisoire, pour avoir utilisé, en dépit d'une mise en garde, des imprimés avec entête "Me Marc Lebihan et associés" à l'exemple une Société Civile Professionnelle d'Avocats (SPCA) là où il s'agissait plutôt de collaborateurs. Lebihan, après une défense à exécution, fera appel de la décision. La Cour d'Appel de Niamey qui a statué sur le fond de l'affaire va confirmer la décision mais en ramenant la suspension à trois (3) mois. Mais cet arrêt qui date d'avant 2008 ne sera pas suivi d'effet. Aujourd'hui, sans doute à la faveur des événements que l'on connaît, le Parquet général lui a signifié l'arrêt. D'où sa suspension pour trois (3) mois. ■

Commune rurale de Torodi

Le préfet de Say s'oppose à la réhabilitation du maire suspendu

Il y a environ un an, le sieur Amadou Belko Ly, maire élu de Torodi, avait été suspendu de ses fonctions. Le 1^{er} juin 2007, 14 conseillers sur les 25 que compte la commune, procédaient à son remplacement suite à un conseil municipal extraordinaire.

Le maire déchu intentera alors une action en justice et sera réhabilité dans ses fonctions par Arrêt n°08-27 du 30 juillet dernier rendu par la Cour Suprême.

En dépit de la notification de cet Arrêt au ministre d'Etat à l'Intérieur et au Préfet de Say (signataire de l'acte de déchéance du maire), ce dernier refuserait de l'exécuter.

Au lieu de convoquer le conseil communal de Torodi pour lui notifier la décision en question aux fins de réhabiliter M. Amadou Belko, l'on apprend qu'il pousserait plutôt les conseillers à écrire au ministre de l'Intérieur pour s'opposer à cette réhabilitation. Aux dernières nouvelles, nous retenons que le conseil du maire déchu serait sur le point d'assigner en justice le Préfet réfractaire de Say pour "opposition à l'exécution d'une décision de justice".

Affaire donc à suivre.■

Un 3^{ème} mandat de Tandja ?

L'ultime provocation

Feu le Président Baré avait bataillé dur sur le plan diplomatique pour nous obtenir l'organisation des 5e Jeux de la Francophonie. Aux prises avec le Liban en effet, un pays qui n'est pas des moindres, le Niger avait fini par l'emporter.

Baré hélas, n'avait pas été de ce monde pour voir ces Jeux devenir une réalité. Mais peu s'en faut ! Un autre, en l'occurrence le Président Tandja, a continué son travail avec les bons résultats que l'on sait.

De même, la Grande Bretagne aura le privilège d'organiser sur son sol les Jeux Olympiques de 2012. Pourtant, ni l'ancien Premier ministre Tony Blair sous l'égide de qui cette victoire a été obtenue, ni son successeur Gordon Brown (à moins d'une reconduction fétiche) n'auront le loisir de présider ces Jeux, d'en tirer le bénéfice. Un autre viendra sûrement, qui en tirera les palmes, avec un bel éclat !

Ceci dit, revenons à notre pays, le Niger, pour dire à ce sujet que la Constitution n'a nul besoin d'être révisée. La République étant une continuité, laissons donc le soin au temps pour apprécier et juger. Tous ces soi-disant chantiers d'Eden dont les thuriféraires de Tandja exultent n'ont-ils pas été initiés par d'autres chevaliers ? Alors de grâce, laissons l'Histoire suivre son petit bonhomme de chemin. Car, à l'allure où vont les choses, c'est l'embrasement que certains cherchent pour ce pays. A l'allure où vont les choses, pour reprendre Bernard-Henri Lévy, ce philosophe français : "on a l'impression d'être entrés dans une 6^{ème} République, avec une forte tendance monarchiste et un relent bonapartiste prononcé". Donc méfiance...■

moovmini prix

**N'essayez plus
d'arrêter le temps.**



Service Client Moov : 888 ou 94 0100 888

Appelez les numéros Moov
à partir de

50F^{CFA}/min

**50 F /Min vers les 4 numéros complices*
100 F/min vers les autres numéros Moov****

*Activation gratuite des 4 premiers numéros puis 250F CFA / numéro remplacé. - ** 1^{ère} minute indivisible puis facturation par tranche de 30 secondes. - Offre susceptible de modification sans préavis

moovvacances

**Entrez dans le Moov
à petits prix.**



jusqu'au 31 août 2008

1 KIT à 1000F^{CFA}

OU

1 PACK ZTE

à 14.900 F^{CFA}

+ 5 mn gratuites/jour

Service Client Moov : 888 ou 94 0100 888

Offre valable uniquement pour vos appels de Moov à Moov.
Kit à activer avant le 31 Août 2008.

Offre valable dans la limite des stocks disponibles.
Appels valables pour les abonnés prépayés ayant un solde minimum de 1.000 F CFA.

Consommation de produits agro-alimentaires au Niger

Enquête sur un scandale

En ce mois béni de Ramadan, où les pénuries alimentaires ne manqueront pas de surgir, il y a de quoi s'inquiéter pour son bien-être. En effet, nous avons été surpris et étonné de découvrir que plusieurs entreprises de la place ne vont pas dans les laboratoires agréés par l'Etat pour les vérifications et autres analyses d'usage de leurs produits destinés au public (eau de boisson, lait en poudre, huile végétale, eau de forage, bières, aliments de volailles, riz, savons etc.) en violation flagrante du décret N°98-107/PRN/MSP du 12 mai 1998 relatif à l'hygiène alimentaire, qui stipule en son article 5 que " les denrées alimentaires doivent présenter toute garantie d'innocuité, être conformes à certaines exigences sur le plan nutritionnel et posséder certaines caractéristiques organoleptiques.

Toutes denrées alimentaires et additifs alimentaires importés, exportés ou stockés, destinés à la consommation humaine doivent systématiquement selon le cas faire l'objet d'analyses ou de contre analyses par le laboratoire de Police Sanitaire, le Laboratoire National de Santé Publique et d'Expertise (LANSPEX), le Laboratoire de Radio Protection ou tout autre laboratoire agréé par l'Etat. Les frais d'analyses sont à la charge du propriétaire ". Et en son article 26, il est stipulé que "le personnel chargé de la production ou du commerce des denrées alimentaires doit subir tous les trois (3) mois, des examens médicaux au niveau des laboratoires de Police Sanitaire ou tout autre laboratoire agréé par le Ministère chargé de la Santé Publique. Ils doivent porter des équipements de protection adé-

quats et spécifiques à chaque établissement industriel ou commercial ". Ces deux articles sont complétés par l'Arrêté N° 0019/MSP/DHP/ES du 23 janvier 2001 qui interdit de produire ou de commercialiser les denrées alimentaires suivantes :

- avariées ou contenant des substances toxiques pouvant nuire à la santé de l'homme ;
- périmées ;
- falsifiées
- non vérifiées par les services compétents.

Ça, c'est ce que dit la loi. Mais dans la pratique, il n'en est rien malgré le décret N°98-107/PRN/MSP du 12 mai 1998 qui renforce le cadre réglementaire. Ainsi, la plupart des sociétés installées ou représentées au Niger qui sont dans l'agro-alimentaire, mettent la vie de millions de consommateurs nigériens que

nous sommes en danger. Car de l'importation des matières premières au mélange des produits, en passant par leur mise en bouteille et autres produits surgelés, la réglementation en vigueur est très loin d'être respectée. Et face à la démission des pouvoirs publics, chacun fait comme il veut ou comme il peut. L'heure est donc à la vigilance et à la prévention.

Nous y reviendrons dans notre prochaine parution avec la publication de la liste des entreprises installées au Niger qui oeuvrent dans le domaine de l'agro-alimentaire et qui ne font point analyser leurs produits avant toute consommation, ou qui le font de manière sporadique en violation de la loi. Affaire à suivre. ■

I.B.Moussa

Vente de riz et de sucre à prix modérés pour le Ramadan

Oeuvre de charité ou... opération de charme ?

Comme annoncé par le ministre du Commerce, l'opération vente à prix modérés du sucre et du riz a commencé depuis le mercredi 28 août dernier.

A Niamey, les consommateurs se bousculent aux différents points de vente ouverts à l'occasion par l'OPVN dans les cinq (5) communes de la capitale.

Il est vrai que l'opération suscite beaucoup d'engouement de la part des consommateurs, surtout qu'elle intervient à l'occasion du mois béni de Ramadan, et au moment où nous connaissons sur tous les marchés un renchérissement des prix des produits de grande consommation.

La fausse note à relever cependant est le fait qu'il faille attendre assez de temps dans de longues files d'attente. Autre couac : le consommateur devra être muni d'un carnet de famille pour être servi, alors que beaucoup d'entre eux n'en sont pas pourvus !

Pour mener à bien l'opération, la bagatelle de 3,5 milliards a été débloquée pour la mise à la disposition de la population de 3.000 tonnes de riz et 3.000 tonnes de

sucre, à raison de 13.000 F CFA le sac de riz de 50kg et au même prix pour le carton de sucre de 25 kg.

Concernant le sucre, chaque consommateur ne peut bénéficier que de 5 paquets pour la modique somme de 2.600 F.

Certes, cette opération est une grande œuvre de charité qui permet d'alléger en ce mois béni de Ramadan les souffrances des populations vulnérables. Une importante quantité du tonnage du riz et du sucre servis à la population a-t-elle été achetée

par l'entremise de l'OPVN auprès de certains opérateurs économiques de la place comme il se susurre ? Quand l'on sait que les prix moyens actuellement pratiqués sur le marché oscillent entre 18.000 F à 22.000 F pour le sac de riz et 16.000 F ou plus pour le carton de sucre, et que ces produits sont rétrocédés à 13.000 F à la population, imaginez le manque à gagner pour le trésor public ! Tout ça nous dit-on, pour alléger les souffrances des ménages nigériens ! Mais l'on oublie de nous dire que cela contribue

aussi à rehausser grandement la côte de popularité de l'initiateur de l'opération, en l'occurrence le Président de la République Tandja Mamadou. Avec la religion, il est plus facile d'atteindre le cœur des Hommes.

En tout cas, en bientôt neuf années passées à la tête de l'Etat, c'est la première fois que Tandja initie une telle opération. C'est à se demander s'il n'y avait pas eu de Ramadan les années antérieures. M'enfin... ■

Doudou

Carte de presse

Journalistes, soyons conséquents !

Dans ce journal, votre journal, nous sommes et nous demeurons toujours sur le front lorsqu'il s'agit de défendre la liberté de la presse dans notre pays. C'est ainsi, qu'inlassablement, nous luttons pour que notre confrère Moussa Kaka recouvre sa liberté, immédiatement et sans condition.

Cependant, l'exigence d'une carte professionnelle pour les Directeurs de Publication nous paraît aller de soi, d'autant plus que cela est une de nos revendications essentielles. Du reste, les critères d'attribution de cette fameuse carte ont été édictés par nous-mêmes, lors d'un atelier organisé par le Conseil Supérieur de la Communication (CSC). Soyons donc conséquents, les pouvoirs publics, et notamment le Président du CSC, Monsieur Daouda Diallo ne font que suivre nos desiderata...

A terme, c'est le seul moyen de mettre un peu d'ordre et de crédibilité dans cette jungle inextricable voulue par quelques écrivains particulièrement teigneux. Ne nous trompons pas de combat, encore moins d'adversaire... ■



Ton monde, tes fou-rires...

La vie est faite de passions et de bonheurs. Partagez ces instants précieux avec vos amis en profitant des produits et services que vous offre Zain.

Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales (CNDH/LF)

L'installation et la prestation de serment des 19 commissaires prévues pour le 4 septembre

Par un décret en date du mardi 26 août dernier, le Président de la République a nommé les membres de la CNDH/LF. Des dix neuf (19) commissaires nommés, quatorze (14) font leur entrée dans cette institution, contre cinq (5) qui y ont été reconduits par leurs structures respectives, à savoir Elhadji Ahamadou Ahalawèye (représentant du Président de l'Assemblée Nationale), Abdoul Aziz El Hadj Ladan au titre des Associations de Défense des Droits de l'Homme et de la Promotion de la Démocratie, Mme Ali Mariama pour les Associations féminines, Elhadji Bello Boubacar pour les organisations paysannes et Mme Adamou Aissata Zakaria au titre du Conseil Supérieur de la Magistrature.

Ainsi, nommés pour une durée de trois (3) ans à compter de la date de prestation de leur serment prévue pour le 4 septembre prochain, les 19 commissaires bénéficieront d'une immunité liée à l'exercice de leur fonction. Ils seront soumis, durant et après leur mandat, à une obligation de réserve sur des questions dont la commission a eu à connaître ou qui sont susceptibles de lui être soumises.

Leurs fonctions sont incompatibles avec l'exercice de tout mandat électif politique. Celles du Président de la commission sont non seulement incompatibles avec l'exercice de tout mandat politique, mais aussi de tout emploi privé ou public, civil ou militaire, de toute activité professionnelle ainsi que de toute fonction de représentation nationale.

La commission élit en son sein un Bureau Exécutif composé de cinq (5) membres : un Président, un Vice-Président, un Rapporteur Général,

un Rapporteur Général Adjoint et un Trésorier.

Déjà, avant la date du 4 septembre prévue pour l'installation et la prestation de serment des membres de la commission, une véritable campagne de positionnement est déclenchée pour l'occupation de la présidence de cette institution. D'un côté, les partisans du candidat Me Sirfi ont entamé leur campagne, tambour battant, égratignant au passage par média interposé l'autre postulant à la présidence, à savoir Mamoudou Djibo PhD, enseignant-chercheur et actuel Directeur Général de l'ENAM.

Selon les critères mis en avant pour susciter l'élection de Me Sirfi, l'on parle de sa formation de juriste, avocat de son état, ancien député et ex-ministre de la Justice.

L'autre candidat, sans être juriste de formation, a aussi des états de service à faire valoir : Historien de formation, il est enseignant-chercheur depuis plusieurs années ; ancien directeur de cabinet du PM Hama Amadou, ex-ministre de l'Enseignement Supérieur et actuellement Directeur Général de l'ENAM. Un autre atout à mettre à son actif, c'est d'avoir présidé le Comité National de Coordination de l'Etude sur la problématique du travail forcé, du travail des enfants et de toutes autres formes de pratiques esclavagistes au Niger, lequel comité, après une étude scientifique, vient de remettre récemment au Président de la République son rapport.

Pour notre part, nous souhaitons que le choix de l'un ou l'autre candidat se fasse sereinement et en toute transparence pour le plus grand bien de cette noble institution. ■

Grippe aviaire La vigilance doit être de mise

Courant juillet dernier, les autorités nigériennes ont déclaré l'apparition d'une nouvelle souche de la grippe aviaire dans certains Etats frontaliers du Niger, à savoir Katsina, Kano et Yobé.

Compte tenu de la longue frontière que le Niger partage avec le Nigeria et de la perméabilité de celle-ci, les autorités du ministère en charge de ce volet, à travers la direction des ressources animales, a dépêché une équipe dans toutes les régions frontalières d'avec ce pays pour une sensibilisation des populations frontalières. Mieux, l'arrêté interministériel portant interdiction d'importations de produits d'origine aviaire et leurs sous-produits a été réactivé depuis. A la date d'aujourd'hui, aucun cas de suspicion ou de foyer déclaré n'a été signalé au Niger.

Gageons qu'avec le mois du Ramadan qui commence en ce début du mois de septembre et au cours duquel les gallinacés et les œufs sont très sollicités par les consommateurs, des esprits malins ne se hasarderont pas à exploiter la filière du Nigeria (en dépit de l'interdiction d'importation faite en provenance de ce pays). ■

Doudou

Niger De la nécessité de faire partir cette classe politique vieillissante...

Réné Dumont, ce brillant économiste français, avait écrit, au début des années d'indépendance en Afrique, un fameux ouvrage intitulé : "l'Afrique noire est mal partie". Ouvrage qui allait devenir plus tard un best-seller.

Nous nous inspirons de sa trouvaille pour illustrer aujourd'hui le cas nigérien. Le Niger est donc mal parti ! Depuis l'indépendance du pays en effet, en dehors de quelques sursauts de patriotisme manifestés sous la première République et sous le premier régime d'exception, le pays s'enlise. Il se passe comme si sa tête pensante déréglée n'en veut désormais qu'à son bien être. La Conférence Nationale dite "souveraine", dont on pensait béatement qu'elle nous a tirés d'affaire, nous a plutôt plongés dans un profond chaos, un cycle de déraillements : mésentente sociale, corruption, népotisme et surtout... impunité.

Malgré ces impairs vécus par la société nigérienne, certains de nos hommes politiques s'accrochent au pouvoir. Parce qu'ils pensent tout naturellement que les électeurs nigériens sont des moutons de Panurge.

Et bien non ! Nous leur disons résolument non ! La jeunesse nigérienne, fer de lance du développement, celle là même sur laquelle s'appuient nos politiciens pour se maintenir aux hauteurs, saura dire non ! A aucun moment, l'on n'a véritablement pensé à elle, l'on s'en est plutôt servi comme bétail électoral pour accéder aux hauteurs. Puis, plus rien. Il en est pareil des masses rurales et de tous ces démunis qu'on a utilisés honteusement pour des causes "prébendaires". Là où l'on promettait beurre et fraicheur au peuple, il n'y a que sécheresse et famine.

Aujourd'hui, ce qu'il revient à la jeunesse de faire, c'est de dire non ! Non au sort qu'on lui fait ! Tous ces hommes politiques, qui gravitent autour du fruit étatique, se suivent et se ressemblent. Depuis une quinzaine d'années, ils sont pratiquement les mêmes : démagogues sans programme et soupçonnés de corruption, on les a tous vus à l'œuvre.

De Mahamadou Issoufou, en passant par Mahamane Ousmane, Hama Amadou, Moumouni Djermakoye, Hamid Algabiti, Cheiffou Amadou et consorts, ils n'ont aucune perspective d'avenir pour ce Niger éprouvé. Tout ce qui les intéresse, c'est de s'accaparer du pouvoir ; de s'élever dans les aires sans aucun souci de s'occuper véritablement de l'avenir des jeunes.

Voilà pourquoi, nous disons aux jeunes (mais également aux femmes qui ont contribué à créer ces hommes) qu'il est temps qu'ils prennent leurs responsabilités. Afin de dire non à la soumission, non à l'éternelle misère ! ■

B.Diouga

Un 3^{ème} mandat ? Le silence coupable du Président Tandja !

Depuis bientôt deux mois, l'on ne fait qu'en parler : le Président de la République Tandja Mamadou aurait-il l'intention de rempiler pour un 3^{ème} mandat ? Pour couper court aux spéculations, il n'aurait suffi au concerné, garant de l'unité nationale, que de se prononcer sur les ondes d'une télé en disant par exemple "Je respecte la République. J'ai juré solennellement sur le Coran de respecter la Constitution. Et je le ferai. Bien ou mal, mon travail sera apprécié de mes compatriotes. Le Niger souverain est une continuité. Bon vent à mes successeurs, et que vive la République" !

Cette allusion imagée, ce n'est sans doute pas le Président de la République Tandja Mamadou qui s'y conformera. Visiblement, il prend exemple sur ses homologues africains qui se cramponnent au pouvoir, jusqu'à en faire une dynastie...

L'Afrique libre et indépendante compte 53 pays. Sur cet ensemble, au moins 20 ont été gagnés par les affres de la division, ceux de la guerre. Le Niger, pays chanceux, qui ne savait pas qu'il allait devenir un pays démocratique, y est épargné. Sur le reste, des dictateurs en herbe ont donné l'impression d'être agréés (en l'occurrence la Tunisie, l'Egypte, la Libye, les Guinées, le Gabon, le Cameroun, le Zimbabwe et le Burkina dont les peuples ont soif de changement), alors qu'en vérité ils se sont tous imposés. Ce n'est donc point étonnant que leurs peuples vivent le martyre...

Au Niger, voyez-vous, nous avons aujourd'hui besoin de paix. Les contempteurs de "l'ex-Colonel", qui veulent nous obnubiler pour des raisons égoïstes, doivent en prendre de la mesure. ■



promo ramadan du 1^{er} au 30 septembre

communiquez pour 6000 f
et gagnez un voyage à la Mecque*

(*) par tirage au sort

